



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

institutions communautaires

Question écrite n° 11064

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la configuration institutionnelle future qui naîtra de la convention européenne chargée de réfléchir sur ce point actuellement réunie sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. En effet, malgré les progrès enregistrés, deux conceptions de l'Europe s'affronteraient au sein de cette Convention : ceux désireux de constituer un corps politique stable se protégeant par sa propre défense et exerçant dans le monde le rôle qui découle de ses principes et de son histoire (excluant ainsi la Russie et la Turquie de l'ensemble européen), et ceux qui refusent cette vision voulant cantonner l'Europe à une simple zone économique de libre-échange et à une faible coopération politique. Pour concilier ces deux visions, la tendance irait à proposer la constitution d'une confédération qui n'empêcherait pas, en interne, une fédération plus étroite. Mais la situation est plus que confuse et favoriserait la stagnation, y compris en France. C'est pour cela qu'elle lui demande de lui clarifier la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'efforce de promouvoir, au sein de la Convention européenne, la conception française d'une « Fédération d'Etats-nations » désireuse d'affirmer son identité sur la scène internationale et de renforcer ses politiques, y compris sa politique de sécurité et de défense. Le Gouvernement plaide par ailleurs, au sein de la convention, pour une réforme des institutions européennes permettant de préserver, voire d'accroître leur efficacité, afin de pouvoir réaliser dans les meilleures conditions possibles les différents phases de l'élargissement de l'Union prévue par le Conseil européen de Copenhague. A cette fin, le Président de la République et le Gouvernement ont avancé, de concert avec nos partenaires allemands, plusieurs propositions permettant de renforcer le « triangle institutionnel » formé par le Parlement européen, le conseil et la commission. Ceci passe notamment par l'instauration d'une présidence élue et stable du Conseil européen, une extension des pouvoirs de codécision du Parlement européen en matière législative et un accroissement de la légitimité démocratique de la commission et de l'efficacité de son fonctionnement et de son action. Le Gouvernement soutient enfin le principe de coopérations renforcées permettant à quelques Etats membres de parvenir à une intégration plus étroite et rapide dans certains domaines, avant que cela soit envisageable entre l'ensemble des Etats membres.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11064

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 423

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2678